

AVENANT N° 6 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE 2014-2017

Il est convenu entre :

- le **MINISTERE DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS**
Représenté par la directrice des sports, Laurence LEFEVRE
Désigné ci-après par le ministère

Et

- la **FEDERATION FRANÇAISE DE LA MONTAGNE ET DE L'ESCALADE**
Représentée par son président, Monsieur Pierre YOU
Désignée ci-dessous par la fédération,
Numéro de Siret : 7843541900046

Article 1 :

La subvention prévue pour **2017** à la convention annuelle est majorée exceptionnellement de **137 000 €** pour la réalisation des actions indiquées selon le détail ci-après :

- Collectif SENIOR (67 000 €)
- Collectif RELEVE (10 000 €)
- Parcours de l'excellence sportive (10 000 €)
- Collectif RELEVE (50 000€)

Le montant de la subvention versée à la fédération est porté à 629 167 €.

Article 2 :

La subvention complémentaire sera créditée, en un versement, au compte bancaire ou postal de la fédération à la signature du présent avenant.

Par ailleurs pour mémoire, il convient d'ajouter à cette subvention 50 000 € concernant les aides personnalisées (toutes charges comprises) (Incluant un complément de 13 000 €) aux sportifs de haut niveau de la fédération mises en place auprès du Comité national olympique et sportif français (CNOSF). Le CNOSF est chargé d'en assurer le versement aux sportifs, conformément aux indications de la fédération, laquelle s'engage à respecter les orientations fixées en ce domaine par le ministère.

Article 3 :

Les autres dispositions de la convention initiale non contraires au présent avenant sont maintenues.

Fait à Paris, le

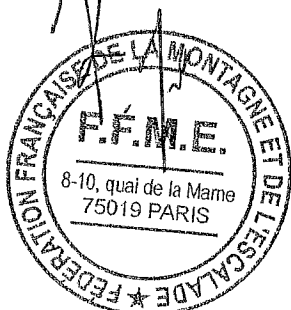
28 SEP. 2017

LE PRESIDENT DE LA FEDERATION
FRANÇAISE DE LA MONTAGNE ET DE
L'ESCALADE

LA DIRECTRICE DES SPORTS

La directrice des sports

Laurence LEFEVRE



26/09/17
VISE LE 26/09/17 DANS CHORUS PAR LE
CONTROLEUR BUDGETAIRE ET
COMPTABLE MINISTERIEL
N° EJ 2.1.07.288.378

FFME / Direction des Sports / DSMF / DS A1

Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers

Objectifs / Action / Rubrique	Montants			Engag. fédéral
	Budget	Demande	Accordé	
Projet PERFORMANCE : Equipes de France Escalade seniors performantes aux compétitions de référence	1 072 000 €	598 000 €	426 167 €	645 833 €
Action 1				
Programmes d'échanges internationaux	25 000 €	13 000 €	13 000 €	12 000 €
Action 2				
Indemnités de sujétions des CTS (ICTS)	25 000 €	13 000 €	13 000 €	12 000 €
Aides personnalisées (AP)	950 000 €	513 000 €	373 000 €	577 000 €
Collectif RELEVÉ - Stages et compétitions	0 €	0 €	0 €	0 €
Collectif SENIOR - Stages et compétitions	68 000 €	46 000 €	33 000 €	35 000 €
Action 3				
Collectif RELEVÉ - Stages et compétitions	275 000 €	100 000 €	70 000 €	205 000 €
Accompagnement sanitaire préventif	607 000 €	367 000 €	270 000 €	337 000 €
Protection de la santé du pratiquant (SMR)	97 000 €	72 000 €	40 167 €	56 833 €
	55 000 €	30 000 €	22 500 €	32 500 €
	42 000 €	42 000 €	17 667 €	24 333 €
Projet PERFORMANCE : Equipes de France ski alpinisme seniors performantes aux compétitions de référence				
Action 2				
Aides personnalisées (AP)	25 000 €	17 000 €	17 000 €	8 000 €
Mise en œuvre du PES	25 000 €	17 000 €	17 000 €	8 000 €
Action 2				
Parcours de l'excellence sportive (PES)	490 000 €	130 000 €	70 000 €	420 000 €
Escalade et santé : développement d'une pédagogie adaptée aux seniors et rééducation fonctionnelle	490 000 €	130 000 €	70 000 €	420 000 €
Action 3				
Accompagnement sanitaire préventif	0 €	0 €	0 €	0 €
Formation de cadres				
Action 4				
Formation de cadres	13 000 €	6 000 €	6 000 €	7 000 €
Professionnalisation de l'activité	13 000 €	6 000 €	6 000 €	7 000 €
Formation des Equipes nationale Alpinisme				
Action 1				
Formation des Equipes nationale Alpinisme	45 000 €	15 000 €	10 000 €	35 000 €
Compétitions internationales en France (disciplines non reconnues de HN)	45 000 €	15 000 €	10 000 €	35 000 €
Plan National Equipement Escalade				
Action 1				
Plan National Equipement Escalade	425 000 €	40 000 €	26 000 €	399 000 €
Promotion des pratiques sportives pour tous	425 000 €	40 000 €	26 000 €	399 000 €
Structuration fédérale	100 000 €	20 000 €	10 000 €	90 000 €
Projet RELEVÉ : Préparation du renouvellement des Equipes de France				
Action 1				
Projet RELEVÉ : Préparation du renouvellement des Equipes de France	325 000 €	20 000 €	16 000 €	309 000 €
Promotion des pratiques sportives pour tous	33 000 €	20 000 €	15 000 €	18 000 €
Action 2				
Promotion des pratiques sportives pour tous	23 000 €	10 000 €	5 000 €	18 000 €
Collectif RELEVÉ - Stages et compétitions	10 000 €	10 000 €	10 000 €	0 €
	10 000 €	10 000 €	10 000 €	0 €

Py

Accroître la pratique sportive, notamment au sein des clubs, en apportant une attention particulière aux publics prioritaires	37 000 €	14 000 €	10 000 €	27 000 €
Action 1				
Promotion des pratiques sportives pour tous	37 000 €	14 000 €	10 000 €	27 000 €
Structuration fédérale	10 000 €	4 000 €	0 €	10 000 €
Développement de l'escalade chez les très jeunes 4/7 ans	27 000 €	10 000 €	10 000 €	17 000 €
Plan de structuration national PST				
Action 1	100 000 €	20 000 €	15 000 €	85 000 €
Structuration fédérale	100 000 €	20 000 €	15 000 €	85 000 €
Formation d'une Equipe de France Handi Escalade	100 000 €	20 000 €	15 000 €	85 000 €
Action 1	61 000 €	25 000 €	24 000 €	37 000 €
Correction des inégalités d'accès à la pratique sportive	61 000 €	25 000 €	24 000 €	37 000 €
Renforcer le respect de l'éthique dans le sport et préserver la santé des sportifs	25 000 €	12 000 €	10 000 €	15 000 €
Action 1	25 000 €	12 000 €	10 000 €	15 000 €
Ethique et prévention des incivilités dans le sport	25 000 €	12 000 €	10 000 €	15 000 €
Conforter le rang de la France parmi les grandes nations sportives	100 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €
Action 2				
Collectif RELEVE - Stages et compétitions	100 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €
TOTAL	2 426 000 €	947 000 €	679 167 €	1 746 833 €

Dont montant destiné aux aides personnalisées :

50 000 €

Montant total de la subvention versée par le ministère hors aides personnalisées :

629 167 €

P4



BNP PARIBAS

Relevé d'identité bancaire (RIB) :

Domiciliation :

BNPPARB BNPP ASSOCIATION (02837)

Code Banque	Code Guichet	Numéro de compte	Clé RIB
30004	00827	00021629003	42

Numéro de compte bancaire international (IBAN) :

FR76 3000 4008 2700 0216 2900 342

BIC (Bank Identification Code) : BNPPFRPP33

FEDERATION FR DE LA
MONTAGNE ET DE L'ESCALADE

Ce relevé est destiné à vos créanciers ou débiteurs appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, paiements de quittances, etc.).
Son utilisation vous garantit le bon enregistrement des opérations en cause et vous évite ainsi des réclamations pour erreurs ou retards d'imputation.

Cadre réservé au destinataire du relevé

--